

# 3.2.1.

**PRENEZ PLACE.**  
ON FAIT LE BILAN.





# TABLE DES MATIÈRES

<b>MOT DU PRÉSIDENT</b>	<b>3</b>
<b>ORGANISATION</b>	
Actionnariat	4
Organigramme	5
<b>RAPPORT D'ACTIVITÉS</b>	
Exploitation	6
Transport	8
Restauration	10
Nouveau téléphérique	11
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	
Commentaires	12
Compte d'exploitation	13
Bilan	14
Annexes aux comptes	15
<b>ORGANE DE RÉVISION</b>	<b>17</b>
<b>CONVOCATION AG</b>	<b>18</b>

# LE MOT DU PRÉSIDENT

- KILIAN SIGGEN -

## SANS ARRÊT

En introduction de notre rapport annuel 2021, j'écrivais mon optimiste vœu de terminer 2022 par une nouvelle installation en chantier. C'est finalement en partie ce que nous avons vécu. Malheureusement, le chantier concernait notre vénérable téléphérique actuel qui a subi de dommageables influences externes durant le second trimestre 2022.

Tout au long de l'année écoulée, notre téléphérique a été victime de problèmes ayant entamé la confiance d'une partie de ses usagers. De manière quelque peu irrationnelle, les arrêts à répétition créent de la peur qui se transforme rapidement en méfiance à l'égard de l'installation. Ce sentiment pousse certains de nos fidèles utilisateurs à délaisser l'installation au profit d'autres moyens de transport.

Aujourd'hui, il est important de tourner la page de ces quelques mois et de regarder vers l'avenir. Nous espérons sincèrement que notre nouvelle installation, tant attendue, verra le jour rapidement. Des analyses sérieuses et détaillées ont permis de décider de ce projet, de son tracé et de sa capacité. Il ne fait nul doute qu'une fois en fonction, ce nouveau téléphérique donnera entière satisfaction à ses usagers.

Pour que ce projet voie le jour et que dans l'intervalle sa future prédécesseuse continue de rouler, nous disposons de grandes compétences au sein de nos équipes techniques et commerciales. Nous avons aussi la chance de compter dans nos rangs un directeur dévoué et un conseil d'administration disponible qui travaillent main dans la main pour le bien commun. Nos différents partenaires, les entreprises techniques qui cherchent des solutions et entretiennent notre installation notamment, contribuent à assurer la continuité d'un outil vieillissant mais toujours sûr et fonctionnel. Je tiens à remercier chaleureusement toutes ces personnes pour le travail et le soutien fourni et à fournir.

Enfin, à vous qui lisez ce rapport et utilisez certainement ce téléphérique plusieurs fois par mois à minima, je vous souhaite de très belles vacances estivales avec une installation qui, espérons-le, ne nous fera pas le coup de la panne.

### **Kilian Siggen**

Président du Conseil d'Administration

# ORGANISATION

- ACTIONNARIAT & ORGANIGRAMME -



## ACTIONNARIAT

LE CAPITAL-ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SE MONTE À CHF 770'000.- DIVISÉ EN :



**2'580 ACTIONS**  
**NOMINATIVES ORDINAIRES**  
de Fr. 250.- entièrement libérées  
dont 991 non encore transformées



**1'250 ACTIONS**  
**NOMINATIVES PRIVILÉGIÉES**  
de Fr. 100.- entièrement libérées

LA COMMUNE DE CHALAIS EST L'ACTIONNAIRE PRINCIPAL DE LA SOCIÉTÉ AVEC :



**703 ACTIONS**  
**NOMINATIVES ORDINAIRES**



**1'250 ACTIONS**  
**NOMINATIVES PRIVILÉGIÉES**



## ORGANIGRAMME

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**KILIAN SIGGEN**

Président



**MARTINE PERRUCHOUD HOFSTÄDTER**

Vice-présidente



**SIMON  
CRETZAZ**

Membre, représentant  
de l'Etat du Valais



**OLIVIER  
HUGO**

Membre, représentant  
des petits actionnaires



**PATRICK  
RUDAZ**

Membre

### DIRECTION



**ARTHUR  
CLIVAZ**

### RESPONSABLE TECHNIQUE



**ARNAUD  
TILQUIN**

### RESPONSABLE FINANCES



**LILIANA  
REIS**

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

- EXPLOITATION, TRANSPORT, RESTAURATION, NOUVEAU TÉLÉPHÉRIQUE -



## EXPLOITATION

En juillet, sous l'effet de la chaleur, les attaches plastiques qui tenaient la fibre optique sur le câble de la ligne de sécurité ont lâché et entraîné une interruption d'exploitation de 2 jours pour permettre de re-solidariser les 2 câbles. Après cet incident, il a été décidé d'intégrer la fibre optique dans l'un des câbles porteurs.

À la suite d'un contrôle préventif effectué sur les câbles porteurs de l'installation, leur détérioration accélérée a été détectée et a entraîné un arrêt immédiat de l'exploitation du téléphérique en date du 8 septembre 2022.

Il a dès lors fallu anticiper le changement desdits câbles initialement prévu en novembre 2022. Ces travaux ont donc eu lieu les week-ends des 1 et 2 octobre pour le premier câble, puis des 15 et 16 octobre pour le deuxième câble. Ces dates nous ont été imposées par Swissgrid qui avait mis en service la ligne à très haute tension entre Chippis et Chamoson le 30 septembre 2022 et qui ne pouvait pas interrompre l'exploitation de cette ligne à d'autres dates. Au final, un arrêt d'exploitation de plus de 7 semaines a été rendu nécessaire entre le 8 septembre et le 21 octobre, alors que seules 2 semaines de travaux étaient planifiées dans l'offre TRV 2022, avec comme corollaire des coûts supplémentaires non budgétés de transports de substitution (bus), mis en place en particulier pour assurer les transports scolaires entre Chalais et Vercorin.

Dès la remise en service de l'installation, de nombreuses pannes sont intervenues sur la partie électrique du téléphérique. Ces pannes ont touché différents composants de l'installation sans qu'il soit possible d'isoler rapidement une cause. De ces pannes ont résultés non seulement de fréquents arrêts de l'exploitation, mais également une perte de confiance de la part de notre fidèle clientèle. Finalement, au début 2023, en collaboration avec notre partenaire SISAG, fournisseur de la partie électrique, la cause de ces pannes a pu être déterminée (le champ magnétique lié à la ligne à très haute tension) et l'intégration de filtres a redonné toute sa fiabilité à l'installation. Une demande de prise en charge des frais liés à cette problématique a d'ailleurs été adressée à Swissgrid.

En automne enfin, à la suite de l'audit de l'Office Fédéral des Transports, il a été constaté que les mesures préconisées en 2009 dans un rapport de sécurité n'avaient été que partiellement entreprises et l'OFT a exigé qu'elles soient réalisées au plus vite. Compte tenu des délais de commande du matériel nécessaire, ces travaux n'ont pu être organisés en 2022, mais l'ont été en 2023.





## TRANSPORT

En 2022, notre installation a enregistré 130'892 passages (- 6.6% par rapport à 2021 et -19.1% par rapport à 2018) répartis en :



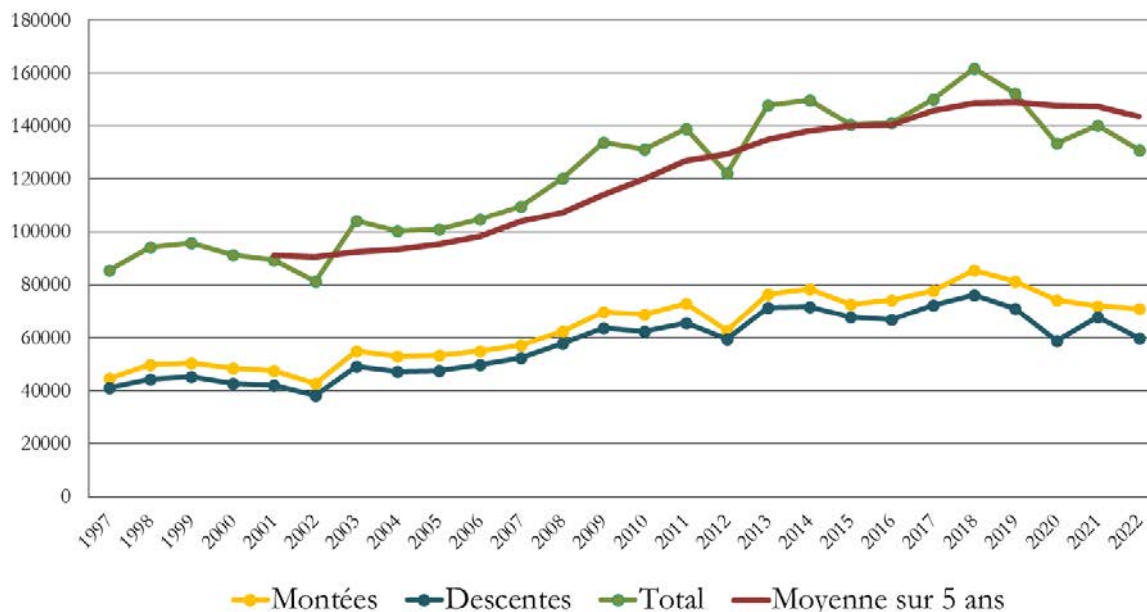
**71'063 PASSAGES  
à La MONTÉE**  
(contre 71'830 en 2021)



**59'829 PASSAGES  
à La DESCENTE**  
(contre 67'810 en 2021)

Cette évolution négative depuis 2018 est très certainement liée d'une part à la pandémie, mais d'autre part aussi aux multiples interruptions d'exploitation, générées en particulier par la vétusté de l'installation et le besoin constant de travaux de maintenance.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution globale du trafic depuis 1997 et confirme l'attrait de cette liaison plaine-montagne :







Le graphique ci-dessous représente l'évolution du trafic mensuel sur les 5 dernières années. Il montre cette évolution négative à court terme :



La maintenance hebdomadaire et mensuelle a été effectuée conformément aux normes et directives de la branche. Tous les contrôles usuels ont également été réalisés pour garantir une exploitation sûre et conforme à la législation.



©Restaurant du Téléphérique



## RESTAURATION

Le Conseil d'Administration a octroyé aux exploitants des mesures de soutien à l'exploitation durant la période COVID et une baisse de loyers dès juillet 2022 pour tenir compte de la réalité de l'exploitation.

Parallèlement, une proposition de compensation financière a été soumise aux exploitants à la suite de l'interruption de service du

téléphérique en septembre 2022. Jugeant cette proposition indécente, les tenanciers de l'établissement, Mme Marta Lima et M. Alain Parchet, ont contacté la presse et un avocat pour faire pression sur notre société qui n'a pas souhaité aller au-delà de sa proposition initiale. Après divers échanges de correspondances, la situation s'est néanmoins stabilisée.



## NOUVEAU TÉLÉPHÉRIQUE

Le 2 septembre 2022, une nouvelle étape en vue de l'introduction de la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ) a été réalisée puisque le Tribunal Cantonal a rejeté les recours des opposants. Néanmoins, ces derniers ne baissent pas les bras et, dans le délai imparti, ils ont tous décidé de faire recours contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, ouvrant la porte à une nouvelle procédure toujours pendante devant cette instance.

Parallèlement, la requête demandant l'effet suspensif ayant été rejetée par le TF, l'Office Fédéral des Transports (OFT) Division Infrastructure a décidé de reprendre l'analyse du dossier technique de l'installation en

attendant l'homologation définitive du volet lié à l'aménagement du territoire.

Au-delà de toute controverse, ce choix de recourir contre la décision du Tribunal Cantonal entraîne des délais supplémentaires pour la réalisation d'une nouvelle installation reliant Chalais à Vercorin avec un débit largement plus élevé. À un moment où l'attrait de Vercorin comme lieu de résidence et comme lieu de vacances pour des séjours ou pour les pendulaires ne cesse de croître, il est regrettable de perdre encore du temps pour des questions de procédure. Une liaison plaine – montagne efficace et confortable serait en effet un élément supplémentaire amené au développement économique de notre région.

# RAPPORT FINANCIER

- COMMENTAIRES, COMPTE D'EXPLOITATION, BILAN & ANNEXES AUX COMPTES -

## COMMENTAIRES

- COMPTE D'EXPLOITATION -

Les indemnités tant cantonale que fédérale sont définies en amont de l'exercice sous revue. Elles ne prennent pas en compte l'impact des défauts d'exploitation, comme cela a été le cas en 2022 avec une interruption non prévue de 7 semaines, puis des pannes récurrentes qui ont eu un effet négatif sur la fréquentation et donc le produit des ventes (-16% à CHF 244'899.44.-).

Cependant, afin de prendre en compte cette situation, la Loi sur le Transport de Voyageurs prévoit un mécanisme compensatoire en son article 36 qui stipule :

*Art. 36 LTV Présentation du résultat par secteur*

*<sup>1</sup>L'entreprise répond elle-même du déficit si le produit obtenu ainsi que les prestations financières fournies par la Confédération et par les cantons ne lui permettent pas de couvrir les dépenses globales d'un secteur de transport. Elle porte ce déficit au compte du nouvel exercice.*

*<sup>2</sup>Lorsque les recettes et les prestations financières fournies par la Confédération et les cantons dépassent les dépenses globales d'un secteur de transport bénéficiant d'indemnités, l'entreprise affecte au moins deux tiers de cet excédent à une réserve spéciale destinée à couvrir les futurs déficits des secteurs indemnisés. Si cette réserve spéciale atteint 25 % du chiffre d'affaires annuel des secteurs bénéficiant d'indemnités ou si elle atteint 12 millions de francs, le bénéfice est à la libre disposition de l'entreprise.*

Les charges de personnel prennent en compte les salaires effectifs du personnel d'exploitation de l'installation, les frais de piquet, ainsi que le contrat de prestations conclu avec la Société de la Télécabine de Vercorin SA pour assurer la maintenance de la partie technique de l'installation.

Au niveau de l'Actif immobilisé, le coût du changement des câbles porteurs a augmenté par rapport au devis (CHF 350'000.-) pour les raisons suivantes :

- Au niveau des coûts de personnel, car les travaux ont été réalisés sur 2 week-ends et non sur des jours ouvrables comme initialement prévu et ce, pour prendre en compte les exigences de Swissgrid à la suite de la mise en service de la ligne à haute tension
- Au niveau du câble, car la fibre optique a été intégrée dans l'un des câbles
- Le concept de sécurité du chantier
- Les coûts finaux de transport des câbles
- Les coûts de la surveillance du chantier (+ CHF 9'000.- HT)

Au final, le coût global est de CHF 440'000.- HT en chiffres ronds.

Conformément aux discussions intervenues avec le Canton et la Confédération, les amortissements permettent de solder l'investissement réalisé en 3 ans, à savoir dans le délai escompté pour le démontage de l'installation actuelle.

Comme il s'agit d'un investissement, la société a dû financer les travaux qui seront ensuite remboursés au travers des indemnités.

# COMPTE D'EXPLOITATION

- 2022 -

COMPTE DE RÉSULTAT	31.12.2022	31.12.2021
<b>Produits des ventes</b>	<b>244'899.44</b>	<b>292'241.09</b>
Billets et abonnements	217'247.35	268'647.77
Vente de cartes de ski et Magic Pass	24'148.56	22'627.67
Transport de marchandises	3'503.53	965.65
<b>Autres produits de prestations de service</b>	<b>517'084.81</b>	<b>599'596.69</b>
Compensation de trafic CFF	105'988.75	113'930.38
Recettes diverses (locations antennes)	13'342.06	13'342.06
Indemnité fédérale	250'585.00	297'564.00
Indemnité cantonale	147'169.00	174'760.25
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>761'984.25</b>	<b>891'837.78</b>
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>-637'022.55</b>	<b>-740'596.93</b>
Location de personnel	-363'045.78	-331'698.47
Autres charges de personnel	-15'371.66	-1'216.50
Achat de matériel	0.00	-329.53
Entretien, réparation, remplacements	-73'656.99	-164'269.51
Charges d'électricité et de chauffage	-29'595.94	-23'093.43
Charges de véhicules	-6'118.13	-8'761.58
Courses postales de remplacement	-34'475.02	-14'967.13
Assurances	-13'835.55	-14'138.80
Taxes et cotisations	-2'707.28	-3'823.33
Charges d'administration	-57'766.67	-124'690.80
Charges de publicité	-7'057.75	-5'345.85
Frais organes de la société	-19'868.13	-9'035.62
Charges TVA (REDIP subvention)	-13'523.65	-16'059.00
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (AVANT AMORT.)</b>	<b>124'961.70</b>	<b>151'240.85</b>
Amortissements sur immobilisations corporelles meubles (annexe 2.1)	-204'233.46	-58'760.00
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-79'271.76</b>	<b>92'480.85</b>
Charges financières	-8'313.62	-6'262.31
Produits financiers	0.10	0.04
Charges exceptionnelles (annexe 2.6)	-26'374.16	0.00
Produits exceptionnels (annexe 2.7)	4'322.90	0.00
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>-109'636.54</b>	<b>86'218.58</b>
Impôts de la société	-940.00	-5'500.00
<b>RÉSULTAT EXERCICE – TÉLÉPHÉRIQUE</b>	<b>-110'576.54</b>	<b>80'718.58</b>
<b>Recettes hors exploitation - Restaurant</b>	<b>25'236.77</b>	<b>25'373.69</b>
Locations	25'236.77	25'373.69
<b>Charges hors exploitation - Restaurant</b>	<b>-24'533.12</b>	<b>-26'973.89</b>
Entretien du restaurant	-12'057.12	-8'037.54
Amortissements s/restaurant (annexe 2.2)	-12'476.00	-18'936.35
<b>RÉSULTAT HORS EXPLOITATION – RESTAURANT</b>	<b>703.65</b>	<b>-1'600.20</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE EN CHF</b>	<b>-109'872.89</b>	<b>79'118.38</b>

# BILAN

- AU 31 DÉCEMBRE 2022 -

<b>ACTIF</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Trésorerie	393'543.01	447'726.81
Créances rés. de la vente de biens, prest. de services	85'668.30	82'914.27
Autres créances à court terme	305'400.68	304'365.50
Stocks et prestations de services non facturées	0.00	0.00
Actifs de régularisation (annexe 2.3)	20'235.85	202'234.55
<b>Total actif circulant</b>	<b>804'847.84</b>	<b>1'037'241.13</b>
Immobilisations corporelles (annexe 2.1)	802'166.83	559'201.85
Immobilisations hors exploitation (annexe 2.2)	225'071.80	237'547.80
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>1'027'238.63</b>	<b>796'749.65</b>
<b>TOTAL ACTIF EN CHF</b>	<b>1'832'086.47</b>	<b>1'833'990.78</b>
<b>PASSIF</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Dettes rés. de l'achat de bien et prest. de services	380'212.33	319'775.28
Passifs de régularisation (annexe 2.4)	103'236.10	55'704.57
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>	<b>483'448.43</b>	<b>375'479.85</b>
Autres dettes à long terme	500'000.00	500'000.00
<b>Total capitaux étrangers à long terme</b>	<b>500'000.00</b>	<b>500'000.00</b>
Capital-actions (annexe 2.5)	770'000.00	770'000.00
Report exercices précédents et corr. réserve 36 LTV	233'558.01	152'839.43
Résultat de l'exercice	-110'576.54	80'718.58
<b>Résultat art. 36 LTV</b>	<b>122'981.47</b>	<b>233'558.01</b>
Report exercices précédents (hors exploitation)	-45'047.08	-43'446.88
Résultat de l'exercice (hors exploitation)	703.65	-1'600.20
<b>Résultat hors exploitation (restaurant)</b>	<b>-44'343.43</b>	<b>-45'047.08</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>848'638.04</b>	<b>958'510.93</b>
<b>TOTAL PASSIF EN CHF</b>	<b>1'832'086.47</b>	<b>1'833'990.78</b>

## ANNEXES AUX COMPTES 2022

TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS-VERCORIN SA, ROUTE D'ANNIVIERS 1, 3967 VERCORIN - SIÈGE SOCIAL : CHALAIS

- 1 Principes (Art. 959c al. 1 ch. 1 CO)  
Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du nouveau droit comptable suisse.
- 2 Informations concernant certains postes du bilan et du compte de résultat (Art. 959c al. 1 ch. 2 CO).

2.1 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Valeur au 01.01.2022	Achats	Total	Taux	Amortissements ordinaires	Valeur au 31.12.2022
Terrains	7'631.80	-	7'631.80	0%	0.00	7'631.80
Véhicule – Fiat Panda	2'800.00	-	2'800.00	40%	1'100.00	1'700.00
Maintenance 2019	49'000.00	-	49'000.00	33%	49'000.00	0.00
Nouveau téléphérique	475'330.05	8'924.98	484'255.03	0%	0.00	484'255.03
Bâtiment – salles d'attente	1'940.00	-	1'940.00	33%	360.00	1'580.00
Véhicule – Mitsubishi	22'500.00	-	22'500.00	20%	7'500.00	15'000.00
Câbles porteurs	-	438'273.46	438'273.46	33%	146'273.46	292'000.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>559'201.85</b>	<b>447'198.44</b>	<b>1'006'400.29</b>		<b>204'233.46</b>	<b>802'166.83</b>

2.2 – IMMOBILISATIONS HORS EXPLOITATION	Valeur au 01.01.2022	Achats	Total	Taux	Amortissements ordinaires	Valeur au 31.12.2022
Rénovation café 1994	222'946.80	-	222'946.80	2%	9'376.00	213'570.80
Agrandissement café 1998*	0.00	-	0.00	4%	0.00	0.00
Installations	1.00	-	1.00	0%	0.00	1.00
Rénovation restaurant 2020	11'000.00	-	11'000.00	10%	1'300.00	9'700.00
Appareil restaurant	3'600.00	-	3'600.00	25%	1'800.00	1'800.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>237'547.80</b>	<b>-</b>	<b>237'547.80</b>		<b>12'476.00</b>	<b>225'071.80</b>

\*Agrandissement café 1998 entièrement amorti en 2021.

2.3 – ACTIFS DE RÉGULARISATION	31.12.2022	31.12.2021
Bâloise assurances	6'922.00	11'935.45
Subventions TRV 2021, solde à recevoir	0.00	172'324.25
Provision impôts	6'300.00	14'673.40
Solde locations restaurant	4'545.00	0.00
Divers	1'964.25	3'301.45
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>20'235.85</b>	<b>202'234.55</b>

<b>2.4 – PASSIFS DE RÉGULARISATION</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Honoraires TVSA	61'484.05	0.00
Honoraires fiduciaire – Révision des comptes	3'500.00	3'500.00
Frais d'entretien	8'194.20	0.00
Provision pour travaux entretien avant remplacement	0.00	46'898.00
Électricité	3'249.83	1'088.44
Bus de remplacements	20'185.00	0.00
Honoraires Conseil d'Administration	6'000.00	0.00
Divers	623.02	4'218.13
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>103'236.10</b>	<b>55'704.57</b>

### Capital-actions

- 2.5** Au 31 décembre 2022, le capital-actions se compose de 1'250 actions nominatives privilégiées d'une valeur nominale de CHF 100.-, 2'580 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 250.--. Le capital est entièrement libéré.

<b>2.6 – CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Honoraires Conseil d'Administration 2021	5'200.00	0.00
Correction TVA suite aux contrôles	4'040.49	0.00
Perte sur débiteurs d'avant 2020	17'133.67	0.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>26'374.16</b>	<b>0.00</b>

<b>2.7 – PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
Impôt 2020	4'322.90	0.00
<b>TOTAL EN CHF</b>	<b>4'322.90</b>	<b>0.00</b>

### **3 Informations complémentaires (Art. 959c al. 1 ch. 4 CO)**

#### **3.1 Emplois à plein temps**

Les collaborateurs sont des employés de la Télécabine de Vercorin SA.

#### **3.2 Engagement de leasing**

Néant

#### **3.3 Actifs gagés ou cédés pour garantir les engagements de la société**

Néant

#### **3.4 Dettes envers les institutions de prévoyance**

Néant

#### **3.5 Divers**

Le Téléphérique Chalais-Vercorin SA devrait être remplacé d'ici fin 2024 selon le projet en cours.



# ORGANE DE RÉVISION

- RAPPORT DE FIVA AUDIT SA -

## **Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Téléphérique Chalais-Vercorin SA Chalais**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de Téléphérique Chalais-Vercorin SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent mentionnées dans les comptes annuels a été effectué par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiva Audit SA



Robin Bruttin  
Expert-réviseur-agréé  
Réviseur responsable



Christelle Chevalley Emery  
Réviseur agréée

Sion, le 27 avril 2023

Annexes :

Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

# CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- MERCREDI 31 MAI 2023, À 19H00, À LA SALLE POLYVALENTE DE VERCORIN -



Madame, Monsieur,

En conformité avec les dispositions statutaires, les actionnaires de la société **Téléphérique Chalais-Vercorin S.A.** sont convoqués en assemblée générale ordinaire,

**Mercredi 31 mai 2023, à 19h00, à la Salle Polyvalente de Vercorin.**

## Ordre du jour

- 1 Contrôle des présences dès 18h30, sur présentation de la carte d'admission
- 2 Lecture et approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 juin 2022  
Le Conseil d'Administration propose d'approuver ce procès-verbal
- 3 Présentation du rapport annuel et des comptes de l'exercice 2022
- 4 Présentation du rapport de l'organe de révision
- 5 Approbation du rapport annuel et des comptes 2022  
Le Conseil d'Administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes 2022
- 6 Affectation du bénéfice  
Le Conseil d'Administration propose de ne pas verser de dividende
- 7 Décharge aux organes responsables  
Le Conseil d'Administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration
- 8 Nomination statutaire  
Organe de contrôle  
Le Conseil d'Administration propose le renouvellement du mandat de FIVA Audit SA (ex : AAA Audit sàrl) pour un exercice supplémentaire
- 9 Modification de l'art. 13 des statuts  
Le Conseil d'administration propose de compléter l'art. 13 des statuts de la manière suivante :  
*« L'Assemblée Générale est convoquée 20 jours au moins avant la date de sa réunion par publication dans le Bulletin Officiel et par avis personnel envoyé à chacun des actionnaires par courrier ou par courriel. »*
- 10 Divers

Les comptes de l'exercice 2022 ainsi que le rapport de révision peuvent être consultés auprès de l'administration de la société, c/o Vercorin Tourisme SA, à Vercorin, durant les heures de bureau.

Le téléphérique est gratuit pour les actionnaires qui se rendent à l'assemblée, sur présentation de la lettre de convocation. Après la réunion, le retour est assuré.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

**Téléphérique Chalais-Vercorin SA**

**KILIAN SIGGEN**  
Président

**ARTHUR CLIVAZ**  
Directeur





**Téléphérique Chalais-Vercorin S.A.**

3967 Vercorin

027 455 19 65

[www.vercorin.ch](http://www.vercorin.ch)

